

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom *Peillex*

Prénoms *François Joseph Isidore*

Grade *2^e classe*

Corps *36 Régiment d'Infanterie Colmar*

N° *09279* au Corps. — Cl. *1906*

Matricule. *1444* au Recrutement *Amey*

Mort pour la France du *27* au *31* août *1914*

à *Gerbavillers (Haute et Moselle)*

Genre de mort *tué à l'ennemi*

Né le *2 juillet 1886*

à *Saint-Paul* Département *Saint-Pierre*

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon),
à défaut sur et N°.

Jugement rendu le *4 décembre 1920*

par le Tribunal de *Chamonix - St. Julien*

acte ou jugement transcrit le *12 février 1921*

à *S. Paul* H^o *Lejoux*

N° du registre d'état civil

369-708-1022. [20434]



n° 8

**PEILLEX François Joseph
Isidore, dit Les coqs, domicilié:
Roseires, frère de Joseph et
François**

Lieu d'inhumation:
département:
commune:
lieu:
Tombe:

Transcription
du jugement déclaratif
n° 1
de DÉCÈS
de
Peillex
François Joseph
Isidore

Nous la signification à nous faite le dix janvier mil neuf cent vingt un.
Nous avons intégralement transcrit le jugement suivant. Audience du
quatre décembre mil neuf cent vingt. Le Tribunal civil de première
instance de Chamonix, réuni en Chambre du mil neuf cent vingt un,
Conseil où figuraient M. M. est assésé, Guinot, président
Demangeat, juge; Bachelard, juge suppléant en présence de M. Fauré
Procureur de la République assistés de Dechand, commis greffier
domicilié à rendu le jugement suivant. Declare constant le décès du
no 3 soldat Peillex François Joseph Isidore, né à Saint-Paul le
deux juillet, mil huit cent quatre vingt six, fils de Joseph et de
fil de Bertranz Moingne, du 36^{ème} Régiment d'Infanterie. Mort
et de pour la France à la date précisée du trente un août mil
neuf cent quatorze au combat de Gerbavillers, Haute et Moselle
Dressé le Ordonne la transcription du présent mil neuf cent vingt un,
sur des registres de décès heure de l'année courante sur la déclaration
de la commune de Saint-Paul et sa mention ainsi que mention
de sa transcription en marge des registres de la même commune
à la date du décès. Transcrit par
qui lecture faite ont signés avec Nous, Alexandre Delapone
Maire de Saint-Paul Officier de l'Etat Civil
le dix sept janvier mil neuf cent vingt un
Les Déclarants. L'Officier de l'Etat Civil,